

Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Vallée de la Bresle Elaboration du diagnostic

Compte-rendu de la réunion du 24/10/2012 Mairie de Blangy-sur-Bresle

➤ DUREE :

14h30 – 17h00

➤ ORDRE DU JOUR :

- Rappels du cadre de l'étude
- Consignes d'animation
- Restitution thématique
 - Etat qualitatif des masses d'eau
 - Etat quantitatif des masses d'eau
 - Etat des milieux aquatiques
 - Risques d'inondation et d'érosion
- Eléments de synthèse
- Enjeux
- Phases à venir

➤ LES INTERVENANTS

- M. MILLAIR, Chef de projet SAFEGE
- Mlle RATIER, Ingénieur de projet SAFEGE
- MME BERNIZET, Animatrice SAGE de la Vallée de la Bresle

➤ MEMBRES PRESENTS

➤ 1^{er} collège : Collège des représentants des Collectivités Territoriales et des Etablissements Publics Locaux

- M. ROUSSEL, *Maire de Rieux*
- M. MILON, *Maire de Nullemont*
- M. NANTOIS, *Maire de Martainneville*
- M. DENIS, *Maire de Sénarpont*
- M. NOBLESSE, *Maire d'Inval Boiron*
- M. BOUCRY, *Maire de Brocourt*
- M. PERIMONY, *Maire de Blargies*
- M. HUCLEUX, *Vice-président de la Communauté de communes de Picardie Verte*
- M. VIGREUX (Président), *SMEA CAUX Nord Est*
- MME BAUCHET (technicienne), *SMEA CAUX Nord Est*
- MME BOURGEOIS, *Syndicat intercommunal d'aménagement de la rivière Le Liger (SIARL)*,
- M. BIGNON, *Représentant de l'Institution interdépartementale de la vallée de la Bresle et Président de la CLE*

➤ 2^{ème} collège : Collège des représentants des usagers, organisations professionnelles et associations

- MME GEROUARD, *Chambre d'agriculture de la Seine-Maritime*
- M. TELLIER, *Chambre d'agriculture de la Somme*
- M. HUCHER, *Chambre de Commerce et d'Industrie Littoral Normand-Picard*
- M. HERMANT, *Comité départemental de canoë kayak de la Somme*

- M. MAQUINGHEN, Association *Picardie Nature*
- M. CHAIDRON, Association syndicale autorisée de la Bresle
- M. BERTHIER (Vice-président), Fédération départementale pour la pêche et la protection du milieu aquatique de Somme
- M. PELLETIER, Fédération départementale pour la pêche et la protection du milieu aquatique de Somme
- M. PAWAR, Fédération départementale pour la pêche et la protection du milieu aquatique de Somme
- MME BOUE, Association de préfiguration du Parc naturel régional Picardie Maritime
- MME LANCHAIS, Association de préfiguration du Parc naturel régional Picardie Maritime
- M. MAINNEMARRE, Groupement régional des agriculteurs bio de Haute-Normandie
- MME ROY (technicienne), Groupement régional des agriculteurs bio de Haute-Normandie
- M. QUEVAUVILLERS, Agriculture biologique de Picardie

➤ **3^{ème} collège : Collège des représentants de l'Etat et de ses Etablissements publics**

- MME. OLIVIER, Agence de l'Eau Seine Normandie
- M. HARLAY, Agence des aires maritimes protégées, PNM « Estuaires Picards et Mer d'Opale »
- M. MAGOAROU, Direction départementale des territoires et de la mer de Seine-Maritime
- M. MOROY, Direction départementale des territoires et de la mer de la Somme
- M. VORBECK, Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Picardie

➤ **Autres personnes présentes**

- M. BILLARD, Directeur de l'Institution de la Vallée de la Bresle
- MME BERNIZET, Animatrice SAGE de la Vallée de la Bresle

➤ **ABSENTS OU EXCUSES**

➤ **1^{er} collège : Collège des représentants des Collectivités Territoriales et des Etablissements Publics Locaux**

- M. BECQUET, Maire de Morienne
- M. ANDRIEUX, Maire de Vieux Rouen sur Bresle
- MME LUCOT AVRIL, Maire d'Aumale
- MME DUCHAUSSOY, Maire de Nesle Normandeuse
- M. DALLERY, Maire d'Andainville
- M. DIZAMBOURG, Maire de Méneslies
- M. MYLLE, Maire de Lannoy-Cuillère
- M. LEVASSEUR, Conseiller régional de Haute-Normandie
- MME LEULIETTE, Conseillère régionale de Picardie
- M. DESTRUEL, Conseiller général de la Somme
- MME LE VERN, Conseillère générale de la Seine-Maritime
- M. PATIN, Conseiller général de l'Oise
- M. SENEAL, représentant de l'Institution interdépartementale de la vallée de la Bresle
- M. TROLEY, Vice-président de la communauté de communes de Picardie Verte
- M. HOUSSAYS, Président du SIAEPA Vimeuse

- M. CAPON, *Président du SIAEPA du LIGER*
- M. BOURGEOIS, *Syndicat intercommunal d'aménagement de la rivière Le Liger (SIARL)*
- M. PLE, *Président du syndicat d'aménagement hydraulique du bassin versant de la Vimeuse (SIAHBVV).*

➤ **2^{ème} collège : Collège des représentants des usagers, organisations professionnelles et associations**

- *Chambre d'agriculture de l'Oise*
- *Pôle mondial du flaconnage de luxe de la vallée de la Bresle*
- *Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (FDPPMA) de Seine-Maritime*
- *Comité Départemental de Tourisme (CDT) de Seine- Maritime*
- *Union Fédérale des Consommateurs (UFC) « Que Choisir » Rouen*
- *Haute-Normandie Nature Environnement – Producteurs d'hydroélectricité*

➤ **3^{ème} collège : Collège des représentants de l'Etat et de ses Etablissements publics**

- *Préfecture de Bassin*
- *Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA)*
- *Préfecture de Seine-Maritime*
- *Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) de Haute-Normandie*
- *Agence Régionale de Santé (ARS) de Haute-Normandie*
- *Agence Régionale de Santé (ARS) de Picardie- Direction Départementale des Territoires (DDT) de l'Oise*

 **LE DEROULEMENT DE LA REUNION**

- Introduction par M. BIGNON – Présentation des excuses de Mme GAOUYER pour son absence
- Présentation du diagnostic thématique « Etat qualitatif des masses d'eau » par Mlle RATIER
- *Echanges avec le public*
- Présentation du diagnostic thématique « Etat quantitatif des masses d'eau » par Mlle RATIER
- *Echanges avec le public*
- Présentation du diagnostic thématique « Etat des milieux aquatiques » par Mlle RATIER
- *Echanges avec le public*
- Présentation du diagnostic thématique « Risques inondation et érosion » par Mlle RATIER
- *Echanges avec le public*
- Présentation des éléments de synthèses par Mlle RATIER
- *Echanges avec le public*
- Présentation des enjeux par Mlle RATIER
- *Echanges avec le public*
- *Présentation des perspectives* par Mlle RATIER
- *Echanges avec le public*

➤ ECHANGES A L'ISSUE DE LA PRESENTATION DU DIAGNOSTIC THEMATIQUE « ETAT QUALITATIF DES MASSES D'EAU »

MME LANCHAIS remarque que l'élevage est important pour la préservation de la qualité des sols par le maintien des pâtures et aide à préserver la qualité de l'eau.

MLLE RATIER précise que cet élément a été mentionné lors des entretiens avec les Chambres d'agriculture.

M. MILLAIR demande à MME LANCHAIS si, d'après elle, cet élément n'est pas suffisamment mis en lumière dans le document.

MME LANCHAIS répond que les avantages de l'élevage dans le domaine de l'environnement doivent être mentionnés.

M. VORBECK est curieux de connaître les conséquences de l'utilisation des produits phytosanitaires par les collectivités et la SNCF sur le territoire.

MLLE RATIER assure que ces éléments ont été demandés aux conseils généraux et aux communautés de communes. Elle ajoute qu'ils seront plus difficiles à obtenir de la part de la SNCF.

M. MOROY aborde la question des sédiments portuaires et précise que les polluants peuvent également provenir de la mer.

MLLE RATIER lui répond qu'une modélisation du port du Tréport est en cours. Il ressort de cette modélisation que la plupart des polluants proviennent de la Bresle.

M. MILLAIR demande à M. MOROY s'il dispose d'une source d'information sur les apports par la mer.

M. MOROY affirme qu'il s'agit essentiellement des documents constitutifs du dossier de demande d'autorisation de dragage du port.

MME BERNIZET ajoute que les compartiments du port reçoivent pour certains des sédiments de la Bresle et d'autres des sédiments de la mer. Elle affirme que les sédiments contenant des substances polluantes viennent de la Bresle.

M. MOROY assure qu'il ne faut pas négliger ce qui est dû à la navigation.

MME BERNIZET se demande s'il n'y aurait pas des pollutions historiques sur la Bresle.

M. MOROY évoque des secteurs sous l'influence de la mer.

M. MILLAIR rappelle que sur cette problématique, il existe trois origines potentielles : des apports par la mer, des apports d'usages locaux et des apports charriés par la Bresle.

M. MAGOAROU évoque les nitrates dans les eaux souterraines et le seuil de potabilité de 50 mg/l.

M. MILLAIR lui demande ce qu'il veut voir figurer dans le document.

M. MAGOAROU lui répond qu'il faut inscrire qu'aucune analyse n'a dépassé le seuil de 50mg/litre, mais que certains atteignent le seuil de 37,5mg/litre avec une tendance à la hausse. Il explique que ce seuil doit être pris en considération pour la gestion des captages en fonction de leur dégradation. Il demande à ce que la signification de ces seuils soit expliquée dans le document (seuil de potabilité et seuil de déclenchement des actions).

M. VORBECK ajoute que ce seuil de 37,5 mg/l est le seuil retenu pour identifier les captages SDAGE 3 et 4.

MME OLIVIER indique qu'elle enverra un tableau synthétique des différents seuils à respecter tels que définis dans le SDAGE.

M. HARLAY regrette, à propos des eaux côtières, qu'aucun résultat postérieur à 2008 ne figure dans le document. Il ajoute que, concernant les eaux de baignade, il serait souhaitable de prendre en compte la réglementation qui entrera en vigueur en 2013. Le niveau constaté est bon avec la

réglementation actuelle concernant les eaux de baignade mais cela ne sera peut-être pas toujours le cas avec la nouvelle réglementation.

M. MILLAIR souhaite savoir s'il a eu connaissance, sur les zones côtières, de résultats plus récents.

M. HARLAY assure qu'il existe des données pour les années 2009, 2010 et 2011.

Il est nécessaire de prendre contact avec les Agences régionales de santé pour avoir ces données. Des contacts sont donnés.

M. HARLAY souhaite également qu'il soit parlé dans le document de la directive sur la stratégie du milieu marin.

ECHANGES A L'ISSUE DE LA PRESENTATION DU DIAGNOSTIC THEMATIQUE « ETAT QUANTITATIF DES MASSES D'EAU »

M. MAGOAROU évoque l'arrêté cadre sécheresse de Seine-Maritime du 13 avril 2012 et l'erreur d'appellation dans le document.

MME BERNIZET explique que chacun des trois départements dispose de son arrêté cadre sécheresse et qu'il existe presque trois façons différentes de mesurer l'état de sécheresse sur la Bresle mais que les niveaux d'eau sont mesurés à la seule et même station de Ponts et Marais.

M. HUCHER considère que l'importance des prélèvements industriels par rapport aux autres prélèvements est à nuancer.

M. MILLAIR rappelle que le document fait apparaître une consommation en eau potable de 8 millions de m³ et 2 millions de m³ pour l'industrie en 2007. Il ajoute que le rapport entre les prélèvements industriels et ceux en eau potable est de 1 à 4. Il ajoute que la consommation d'une industrie (Verrerie de Courval) représente 75% de la consommation industrielle du bassin versant.

Mlle RATIER propose de mettre en évidence cette particularité sur la carte et d'intégrer un diagramme dans le rapport.

MME OLIVIER propose de fournir des données sur les prélèvements jusqu'en 2011.

M. MILLAIR souhaite s'assurer que ces chiffres pourront être rendus publics.

MME OLIVIER lui demande de ne pas indiquer les noms des entreprises et leur consommation en eau.

ECHANGES A L'ISSUE DE LA PRESENTATION DU DIAGNOSTIC THEMATIQUE « ETAT DES MILIEUX AQUATIQUES »

MME OLIVIER regrette que la cartographie fine des zones humides, réalisée par l'Institution de la Bresle, ne figure pas dans le document.

Mlle RATIER lui répond qu'elle n'est pas finalisée mais qu'elle figurera dans la version définitive.

MME BERNIZET évoque la présence récente des écrevisses américaines comme espèces envahissantes dans le cours d'eau et non plus seulement dans les plans d'eau.

M. CHAIDRON constate qu'elle est due à l'homme. Il indique aussi que les prédateurs protégés que sont les cormorans, les hérons et les grèbes ont été oubliés. Il aimerait que le quota de prélèvement de ces prédateurs soit relevé.

MME BERNIZET déclare que cette présence est indiquée dans le diagnostic.

M. BERTHIER précise que dans la Somme la fédération de pêche est autorisée à prélever 200 cormorans dans le département.

MME OLIVIER estime que le SAGE n'a pas vocation à comptabiliser le nombre de cormorans tués par les chasseurs.

M. BERTHIER précise que les truites de mer remontent le cours d'eau au-delà de Sénarpont.
MME BERNIZET explique qu'il existe peu de frayères après Sénarpont.

MME LANCHAIS précise qu'il existe, en plus du schéma régional de cohérence écologique, le schéma de trame verte et bleue réalisé par le PNR.

Mlle RATIER assure que cette mention sera ajoutée.

M. MOROY s'interroge sur la mention des peupliers en page 51 en temps qu'espèce invasive.

Mlle RATIER convient que les peupliers ne devraient pas figurer dans ce paragraphe.

M. MOROY souhaite que cette problématique soit traitée avec la gestion des rives.

M. PAWAR propose d'apporter des précisions sur le Plan départemental pour la protection du milieu aquatique et la gestion des ressources piscicoles (PDPG) réalisé par la fédération de pêche de Seine-Maritime en 2006.

ECHANGES A L'ISSUE DE LA PRESENTATION DU DIAGNOSTIC THEMATIQUE « RISQUES D'INONDATION ET D'EROSION »

MME BERNIZET précise que la submersion marine est étudiée dans le cadre du Plan de prévention des risques (PPR) multirisque qui est en cours sur les communes d'Eu, Le Tréport et Mers-les-Bains.

M. MOROY estime que l'érosion des sols a davantage d'impact sur la qualité des eaux du Liger et la Vimeuse que le piétinement du bétail.

M. MILLAIR comprend que ces cours d'eau sont encore plus sensibles que les autres aux ruissellements et aux apports de particules qui en découlent.

MME BERNIZET précise qu'il n'existe pas d'informations sur l'érosion en Picardie, à l'inverse de la Haute-Normandie.

M. TELLIER informe que l'INRA a réalisé une carte de l'érosion au niveau national se déclinant au niveau local.

ECHANGES A L'ISSUE DE LA PRESENTATION DES ELEMENTS DE SYNTHESE

MME OLIVIER avoue ne pas comprendre pourquoi l'eau potable a un impact sur la qualité des eaux superficielles.

M. MILLAIR lui répond qu'il s'agit plus sûrement d'une conséquence même s'il n'existe pas d'éléments qui l'étayent.

MME OLIVIER considère qu'il faudrait plus de données pour l'affirmer.

MME BERNIZET propose de souligner le manque de connaissance sur l'aspect quantitatif.

M. MILLAIR considère que le problème qualitatif n'est qu'une conséquence du problème quantitatif. Il estime que la validation de l'aspect quantitatif présuppose la validation de l'aspect qualitatif. Il propose que le critère concerné soit qualifié d'un niveau intermédiaire au niveau qualitatif et fort au niveau quantitatif.

M. MAGOAROU précise que les concentrations en polluants augmentent d'une façon générale sur les captages et notamment sur ceux situés en amont. On n'est pas en situation de crise mais il faut être vigilant.

MME BERNIZET se demande pourquoi se focaliser sur les plans d'eau lorsque la question des loisirs est abordée.

MLLE RATIER lui répond que les loisirs sont concentrés sur les plans d'eau.

MME BERNIZET explique qu'il n'y a pas de baignade sur la base nautique de Gamaches et que la pêche ne se limite pas aux plans d'eau.

M. MAGOAROU rappelle qu'au titre de la nouvelle directive sur les eaux de baignade, datant de 2006, il est prévu de créer des profils de vulnérabilité. Il souligne qu'il en a été fait un pour les plages de Mers-les-Bains et Le Tréport, par le SMERABL. Il demande à ce que le cadre réglementaire soit mentionné dans le document.

M. MOROY évoque la navigation de plaisance avec ses contraintes. Il demande également qu'une fiche thématique de synthèse sur les sédiments soit réalisée.

M. MAGOAROU souhaite que l'impact des carrières sur les eaux souterraines soit mentionné.

MME BERNIZET ajoute que l'impact sur la qualité des eaux superficielles n'a pas non plus été évoqué.

M. MOROY précise que le cours d'eau principal a été préservé (pas de creusement de carrières en lit mineur) mais qu'un important volume d'eau est déversé des ballastières au cours d'eau puisque des ballastières ont été creusées en lieu et place de petits affluents.

M. HUCHER souhaite faire la distinction entre les anciennes et les nouvelles carrières. Il explique que les premières sont parfois en contact avec les cours d'eaux à l'inverse des secondes.

MME BERNIZET précise que les nouvelles ballastières sont aménagées de moines pour qu'il n'y ait pas de poissons, notamment, qui passent des plans d'eau au cours d'eau mais que de l'eau est tout de même déversée ; eau dont les propriétés physico-chimiques est différente (cf Etat initial).

M. HUCHER mentionne l'étude réalisée en 1984 par le BRGM (financée par la taxe parafiscale sur les granulats) pour justifier ses propos.

MME BERNIZET explique qu'en effet cette étude montre que les rejets des ballastières dans le cours d'eau ont un impact sur sa température, sur seulement quelques centaines de mètres à l'aval du rejet.

M. MILLAIR remarque que les éléments avancés par chacun ne sont pas opposés.

M. MOROY évoque les modifications locales du régime hydraulique des nappes alluviales à cause du creusement des ballastières.

MME BERNIZET demande que les hydrocarbures soient ajoutés comme substances apportées aux eaux souterraines par une mauvaise gestion du pluvial en milieu urbain.

M. HUCHER ajoute que ce n'est pas propre à la Bresle, c'est le cas pour toutes les rivières du nord de la France.

Concernant l'impact des usages sur les eaux superficielles, MME BERNIZET demande à ce que les pesticides soient mentionnés pour l'agriculture et l'aménagement urbain.

M. MAGOAROU reprend les remarques de la DREAL Haute-Normandie sur les hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) pour qui ces derniers ne proviennent pas du ruissellement mais des retombées atmosphériques qui sont véhiculées par le ruissellement.

MLLE RATIER précise que cet élément a été pris en compte dans le rapport.

ECHANGES A L'ISSUE DE LA PRESENTATION DES ENJEUX

M. MAGOAROU estime que l'amélioration de la sécurisation de l'alimentation en eau potable et l'optimisation de sa gestion va agir sur la ressource. Il demande à ce que cet enjeu devienne « Préserver la ressource en eaux souterraines et garantir la distribution d'une eau potable de qualité ».

MME OLIVIER ne comprend pas pourquoi les objectifs ont été présentés à ce stade.

M. MILLAIR explique que s'il les présente aujourd'hui c'est qu'ils figuraient déjà dans le projet de Diagnostic présenté en CLE en novembre 2011..

Il les a repris tels quels mais estime quant à lui qu'il est trop tôt pour définir ces objectifs auxquels il serait nécessaire d'en rajouter d'autres.

Il propose donc à ce stade de ne définir que les enjeux. Cette proposition reçoit l'assentiment des participants.

Une discussion générale s'engage sur les enjeux et amène à la reformulation suivante :

- Préserver et améliorer l'état qualitatif et quantitatif de la ressource en eau
- Préserver et restaurer la fonctionnalité des milieux aquatiques
- Maîtriser le ruissellement et améliorer la gestion des inondations
- Garantir la distribution d'une eau potable de qualité

M. MILLAIR veut savoir si l'on peut ajouter un enjeu sur la communication et la sensibilisation.

MME OLIVIER estime que cet enjeu est déjà porté par la structure d'animation du SAGE et que c'est un enjeu transversal qui sera inclus dans chaque enjeu.

M. MILLAIR veut savoir si l'on donne un ordre de priorité à ces différents enjeux.

MME BERNIZET indique que dans des discussions antérieures, il avait été décidé de ne pas hiérarchiser les enjeux et elle estime que ceci sera davantage abordé au travers des objectifs.

En conclusion, celle-ci remercie les participants et les invite à la réunion transversale pour l'élaboration du scénario tendanciel le 19 novembre ainsi qu'aux commissions thématiques des 26 et 27 novembre.